

## ENVIRONNEMENT

# Une pétition contre le projet de poussinière

**JANVRY** Une exploitation d'élevage de volailles est attendue sur le territoire de la commune. Plusieurs habitants s'inquiètent des nuisances qu'elle pourrait créer et ont lancé une pétition.

JEAN-MARIE CORNUAILLE

L'arrivée d'une poussinière leur hérissé le poil. Pour 95 signataires de la pétition « Contre le projet de 39 999 poulets sur Janvry », la présence des oisillons est vue d'un très mauvais œil. « D'après de nombreux articles sur le net, on se rend à l'évidence que cette installation va générer des problèmes comme la forte augmentation du trafic routier, la suppression du GR14, la forte probabilité de nuisances olfactives et auditives, la baisse de la valeur immobilière, l'impact écologique environnemental », explique le texte qui n'a pas été signé mais qui précise que les poussins « vont être élevés durant dix-sept semaines. »

Malgré l'enquête publique qui a pris fin lundi 31 janvier, ces habitants aspirent à informer les quelque 130 habitants de la commune qui, selon leurs dires, n'ont pas pris la mesure de l'événement. « Le projet est bien ficelé mais l'information n'ayant pas été communiquée nous sommes peu à être inquiets. L'objectif de cette pétition est

d'informer la population afin qu'elle prenne conscience de ce qui va se passer dans les mois à venir. »

**"Cette installation va générer de nombreux problèmes comme des nuisances olfactives et auditives, la baisse de la valeur immobilière, l'impact écologique..."**

Les signataires

C'est l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) de Méry qui mène le projet. Selon les éléments indiqués sur le permis de construire, il s'agit de la « construction d'un bâtiment agricole à usage de poussinière et d'une fumerie avec panneaux photovoltaïques » les fientes seront stockées au sein du bâtiment avant d'être transportées vers Fère-Champenoise. Le poulailler sera situé au lieu-dit Noue-de-Gueux, juste de l'autre côté de



Le terrain est situé de l'autre côté de l'autoroute. Le conseil municipal doit rendre un avis ce mercredi 2 février.

l'A4. La surface totale de l'exploitation sera de 2 350 m<sup>2</sup>.

Sur l'arrêté d'ouverture publié par la direction départementale des territoires, on apprend que « le rapport de l'inspection des installations classées constate la recevabilité de la demande le 4 novembre 2021. » Le conseil municipal de Janvry donnera un avis consultatif lors du conseil municipal prévu ce mercredi 2 février. D'autres communes comme Gueux, Péry-Prémicy ou Germigny sont également invitées à le faire (lire par ailleurs). Un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, sera publié à l'issue de l'enquête. En cas de refus, le document prend également la forme d'un arrêté préfecto-

ral. Interrogée sur cette demande d'implantation, Cécile Conreau, maire de la commune, n'a pas souhaité prendre position. « C'est un projet privé et pas communal », a fait savoir l'édile, qui précise « qu'une poignée d'habitants se plaignent », mais que personne d'autre ne l'a alertée sur le sujet.

Un des signataires du document, qui préfère rester anonyme, a résu-

mé les inquiétudes des opposants au poulailler. « Ce n'est pas un projet agricole mais industriel. Il n'y a pas de problèmes olfactifs mais aussi de stockage. Pour chauffer, il va y avoir une bonbonne de 30 000 m<sup>3</sup>. En cas d'explosion, cela sera comme l'explosion d'AZF. »

Les opposants assurent, carte à l'appui, que le kilomètre réglementaire entre le poulailler et les habitations n'est pas respecté. ■

## LA CIRCULATION INQUIÈTE GUEUX

Le conseil municipal de Gueux ne s'est pas prononcé sur le projet mais a donné un avis défavorable sur la question de la sécurité. « L'accès à la CD227 est compliqué », explique Jean-Marc Ronseaux, le maire. Cet axe, qui traverse sa commune, sera celui utilisé par les camions et il craint un engorgement de la circulation. Le chemin d'accès au bâtiment pourrait également gêner le GR14 et les promeneurs qui empruntent la boucle de Gueux et de Janvry, rattachée des environs.